



## LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-  
**N° 24/2025**  
Page 1/2

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 22

Date de convocation du Comité : 25 février 2025

#### Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Jean Régis GUICHOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Jean Pierre BARTHES, M Patrick RESPLANDY

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP ; M. Pierre POLARD

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

#### Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES représenté par Mme Joëlle CHALAVOUX

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES représenté par M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON

SM Aude Centre : M. Christian MAGRO représenté par M. Aline VAUJANY

SM du Delta de l'Aude : M. Jean Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES représenté par M. Jean Claude MONTLAUR

SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN représenté par M. Michel PUJOL

Mme Magali VERGNES a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Vente des actions BRL**

Le Comité Syndical en date du 11 juillet 2003 (délib n°8/2003) actait l'adhésion au conseil de surveillance de la société BRL et l'achat de 7 actions à 2.21 € l'unité soit un montant total de 15.47 € (quinze euros et quarante-sept centimes)

Le Président propose la vente de l'intégralité de ces actions et de ce fait propose de renoncer au statut de questeur ainsi que toute autre représentation au sein de la société BRL.

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

**ACCEPTE** la vente de l'intégralité des actions détenues chez BRL ;

**RENONCE** à toute forme de représentation au sein de la société BRL ;

**AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme*

**Eric MÉNASSI**  
**Président du SMMAR**



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)